

Guillaumont, Patrick

Research Report

Origine et usage des profils de vulnérabilité par pays

FERDI Note brève, No. B245

Provided in Cooperation with:

Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

Suggested Citation: Guillaumont, Patrick (2023) : Origine et usage des profils de vulnérabilité par pays, FERDI Note brève, No. B245, Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/269858>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

Origine et usage des profils de vulnérabilité par pays

Patrick GUILLAUMONT

 Patrick GUILLAUMONT, Président de la Ferdi.

Le besoin d'établir des profils de vulnérabilité par pays est intimement lié à la difficulté de saisir dans un indice unique, quelle que soit sa complexité, la diversité des types de vulnérabilité que les pays en voie de développement peuvent connaître. L'indice multidimensionnel de vulnérabilité (MVI) en voie d'élaboration aux Nations unies, loin d'en effacer le besoin, l'a fait reconnaître à nouveau.

► L'origine des profils de vulnérabilité par pays : quels enseignements ?

L'idée d'établir des profils de vulnérabilité me vint en 1999 au cours de la présidence d'un groupe de travail du Comité des politiques de développement des Nations unies (CDP). Ce groupe avait pour but de trouver un consensus sur la façon d'introduire un indice de vulnérabilité économique qui remplacerait l'indice de diversification économique existant alors comme l'un des trois critères d'identification des pays les moins avancés. C'était à Marlborough House au Secrétariat du Commonwealth et la discussion s'enlisait, tiraillée entre une proposition sophistiquée mais inapplicable d'un consultant du Commonwealth et celle que nous nous efforcions de faire valoir avec le secrétariat du CDP. L'enjeu n'était pas seulement conceptuel. En effet pour divers pays PMA insulaires il s'agissait de savoir si le remplacement de l'indice de diversification par un indice de vulnérabilité pourrait réduire le risque pour eux d'être « gradué », c'est-à-dire sorti de la catégorie. Pour conclure la réunion sur un accord tout en reconnaissant que l'indice de vulnérabilité économique que nous proposons était imparfait, je crus bon de me référer à ce qui avait été fait en matière de comparaison internationale des niveaux de pauvreté, où les indices synthétiques avaient été complétés par des « profils de pauvreté », et fis admettre qu'il serait nécessaire de compléter l'indice de vulnérabilité qui devait à partir de là devenir l'Economic Vulnerability Index (EVI) par des « profils de vulnérabilité » qui seraient établis pour les PMA se trouvant une première fois éligibles à la graduation.

Lorsque le principe de retenir cet indice de vulnérabilité fut endossé par le CDP en 2000 et 2002, celui-ci demanda que pour les pays éligibles à la graduation un profil de vulnérabilité fût établi par le Secrétariat de la CNUCED. La

CNUCED s'en chargea effectivement, et à la demande des pays concernés en fit plutôt un recueil des arguments pour lesquels leur graduation était dangereuse, donc prématurée. C'est pourquoi sans abandonner les profils de vulnérabilité confiés à la CNUCED, le CDP pour affiner son jugement avant d'émettre une proposition sur la graduation des pays éligibles confia à son Secrétariat la responsabilité d'évaluer l'impact que cette graduation pourrait avoir sur les pays concernés (ce que l'on a appelé « Impact Assessment »).¹

Ce bref rappel historique livre plusieurs enseignements.

L'un est de faire valoir l'intérêt tout à fait consensuel de disposer d'un « profil de vulnérabilité » par pays en complément d'un indice universel applicable à tous les pays : ceci demeure, quels que soit les progrès faits dans la construction d'un tel indice pour qu'il puisse bien refléter la vulnérabilité spécifique de chacun.

Le second enseignement est qu'il est nécessaire de bien définir l'objet même de ces profils et leur périmètre d'application. Dans le cas précédent il s'agissait d'éclairer le CDP dans son travail d'identification des pays les moins avancés, essentiellement pour leur graduation, mais éventuellement aussi pour l'inclusion de nouveaux pays. Dans le cas de l'indice MVI, puisque sa construction à l'origine a été lancée à la demande des petits États insulaires, il serait concevable que ces profils soient établis en priorité pour ces pays. Mais ils n'ont pas la même utilité pour tous et, compte tenu du principe affirmé d'universalité de l'indice MVI, des pays très vulnérables autres que les PEID seraient justifiés à demander l'établissement d'un tel profil à leur endroit. En bref, tous les pays en développement sont susceptibles de faire

1. Voir plus de détails dans Guillaumont, P. (2019) *Out of the trap: Supporting the least developed countries*, Economica-Ferdi, 324 p. Chapitre 7, écrit avec Alassane Drabo.

l'objet d'un « profil de vulnérabilité », mais leur réalisation pour être substantielle ne pourra être que progressive, donc initialement sélective.

La troisième leçon est que selon l'organisme à qui incombe la responsabilité d'établir les profils de vulnérabilité, son jugement peut-être naturellement influencé par son positionnement au sein du système international.

C'est pourquoi en fait il y a deux possibilités, l'une qui consiste à établir une méthode générale de construction des profils de vulnérabilité, dont l'application serait confiée à un organisme indépendant au sein du système des Nations unies (OHRLLS ou CNUCED), l'autre de laisser à chaque organisme le soin d'établir des profils de vulnérabilité pour les pays de son ressort et en fonction de l'usage qu'il veut en faire (par exemple une banque régionale de développement peut vouloir s'en servir pour adapter en conséquence les leçons tirées du MVI pour l'allocation des fonds concessionnels qu'elle accorde).

► Une double question de méthode

Certes il conviendrait que les profils de vulnérabilité procèdent d'une discussion raisonnée de la pertinence des indicateurs retenus par le MVI dans le cas du pays considéré et qu'en complément il fasse apparaître des éléments de vulnérabilité ou de résilience insuffisamment pris en compte dans l'indice composite universel. Même si le profil de vulnérabilité est établi selon une méthode rigoureuse, il devrait rester un exercice principalement qualitatif. Il ne devrait pas être conçu d'abord comme un moyen de corriger la valeur finale du MVI en fonction d'éléments qualitatifs, car sa valeur perdrait alors toute signification comparative (puisque la valeur de l'indice pour les autres pays ne serait modifiée de la même façon).

Naturellement si un organisme international ou bilatéral souhaite pour ses propres analyses ou opérations amender, corriger, rectifier à la marge le MVI adopté par le Panel, il pourra le faire, mais ne pourra se prévaloir d'utiliser le MVI que si l'indice ainsi rectifié reste conforme aux principes de multidimensionnalité, d'universalité et de séparabilité qui rendent pertinentes les comparaisons entre pays et opérationnel leur usage.

► Élargissement du champ des composants ou approfondissement de leur pertinence

Évoquons quelques domaines dans lesquels un profil de vulnérabilité est utile et dont l'objet doit être précisé.

L'un est celui des chocs dont le caractère très particulier ne peut être capté par les indicateurs existants. Par exemple alors que l'on peut apprécier assez bien en termes physiques le risque encouru par l'élévation du niveau de la mer, compte tenu de l'importance des superficies inondables, il est plus difficile de mesurer le risque tout aussi important de rupture des lacs glaciaires dus au réchauffement climatique dans des pays comme le Népal ou le Bhoutan. Si ce risque ne peut être capté dans le MVI en même temps que celui de l'élévation du niveau de la mer, il est important qu'il soit examiné dans un profil de vulnérabilité.

Un autre exemple plus général est celui du partage entre ce qui est structurel et ce qui est expliqué par la politique présente, en particulier pour la mesure de la résilience : le MVI cherche à donner une réponse générale à cette question, mais il est évident que la ligne de partage peut faire l'objet d'une discussion spécifique à chaque pays, qui a alors sa place dans un profil de vulnérabilité, dès lors qu'il est établi par un organisme indépendant.

En fait il existe potentiellement deux chapitres dans un profil de vulnérabilité.

L'un consiste à regarder la pertinence des indicateurs composant le MVI pour s'assurer que le niveau de l'indice composite traduit bien le niveau relatif de vulnérabilité multidimensionnelle du pays. Seules des différences importantes avec ce qu'indiquent les composants du MVI seraient à faire apparaître dans le profil de vulnérabilité : en effet des différences minimales, comme celles qui pourraient être notées dans les autres pays pour lesquels l'indice composite est calculé, seraient sans effet significatif sur la position relative des pays à l'égard de cet indice.

L'autre chapitre pourrait consister à examiner certaines formes de vulnérabilité spécifiques au pays considéré qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indice composite, précisément parce que le plus souvent pour ces formes de vulnérabilité il est extrêmement difficile de faire la part de ce qui est structurel et de ce qui est dû à la politique présente. Tel est le cas en particulier de ce que l'on appelle la « vulnérabilité de la dette », qui semble devoir être laissée à juste titre en dehors du MVI. Naturellement ces autres formes de vulnérabilité de par leur nature ne peuvent pas être utilisées de la même façon pour la politique internationale que celles qui configurent le MVI.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

